



## Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion s'est réunie le 22 mai 2023, composée de :

- Messieurs Patrick Aerny, Steeve Duvoisin, William Montagrin et Damien Gfeller

Celle-ci a été mandatée pour étudier le **préavis municipal n° 02/2023**, arrêté d'imposition 2024.

La Municipalité a délégué Madame Chrystèle Vidmer, boursière, et Monsieur André Cachin, Syndic et municipal en charge des Finances, pour informer plus amplement les membres de la Commission de gestion. Nous les remercions pour la qualité du travail fourni et relevons les points suivants.

La commission de gestion se réfère au **préavis municipal n° 02/2022**, dans lequel nous avons déjà évoqué de rediscuter du taux d'imposition à l'horizon 2023/24.

Selon les relevés de la fiduciaire Fidinter SA, ainsi que du résultat positif des comptes 2022, la commission de gestion estime qu'il n'y a aucune raison de modifier le point d'impôt pour l'année 2024.

Un projet de simplification des règles de péréquation est en cours et sa mise en application est prévue pour l'année 2025.

Donc, si aucun élément significatif ne vient chambouler à court terme la bonne gestion des comptes de la commune, il sera plus aisé en 2024 de rediscuter de la modification du taux d'imposition.

En conclusion, la commission de gestion recommande au Conseil d'approuver :

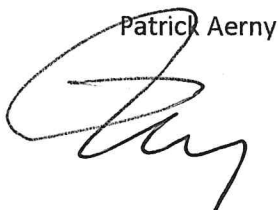
L'arrêter d'imposition 2024 tel qu'il vous a été présenté

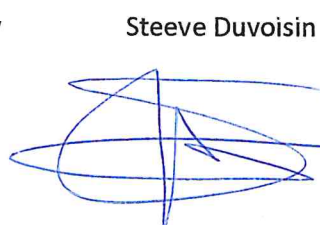
---

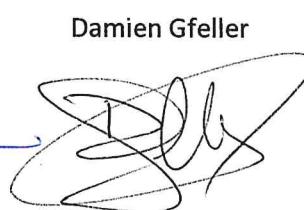
Orges, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Le rapporteur : Damien Gfeller

Signature des membres de la Commission de gestion :

Patrick Aerny  


Steeve Duvoisin  


Damien Gfeller  


William Montagrin  
